



MaPrimeRénov' : des mesures de simplification qui vont dans le bon sens !

Réaction aux annonces du 8 mars 2024 : ré-introduction des monogestes, simplification du dispositif RGE, accélération des agréments MAR, baisses des contraintes liées à la rénovation.

Paris le 11 mars 2024 – Quelques jours après les annonces du gouvernement pour simplifier le dispositif MaPrimeRénov' dont le nombre de dossiers a baissé de 40 % en 2024, Romain Villain, directeur général de Heero, spécialiste du financement de la rénovation énergétique, réagit.

Sur le constat

« Depuis le début de l'année, les mesures annoncées pour encourager la rénovation d'ampleur ont amené une très forte confusion auprès des particuliers qui n'y comprennent plus rien : résultat, ils ont différé voire annulé leur projet de rénovation, comme nous l'avons observé chez Heero. Nos partenaires artisans, industriels et distributeurs font le même constat. La filière tourne au ralenti, alors que les objectifs du gouvernement restent élevés ! Simplifier le dispositif est une excellente chose, en espérant que ces énièmes changements n'amènent pas encore davantage de confusion » explique **Romain Villain, directeur général de Heero**.

Sur le retour des monogestes et la fin du DPE obligatoire avant travaux

Exclus depuis le 1er janvier, les mono-gestes (isolation, ventilation) vont être à nouveau éligibles à MaPrimeRénov', y compris pour les propriétaires de passoires thermiques (avec un DPE F ou G).

En effet, **ceux-ci devaient avoir l'obligation d'effectuer une rénovation d'ampleur au 1er janvier 2024, obligation qui avait été décalée au 1er juillet 2024, et qui l'est par conséquent encore, à fin 2024**. Une bonne nouvelle notamment pour les propriétaires bailleurs qui peuvent donc engager des travaux ciblés dès maintenant, certains monogestes pouvant leur permettre tout de même de sortir de la situation de passoire énergétique afin de pouvoir continuer à louer leur logement (pour rappel, les propriétaires de logements avec un DPE G ne pourront plus le louer à partir du 1er janvier 2025 à l'occasion d'un changement de bail). Par ailleurs, s'ils réalisent des monogestes, ils n'auront pas non plus besoin de fournir un Diagnostic de performance énergétique et de faire appel à un assistant « Mon Accompagnateur Rénov' », une obligation uniquement en cas de rénovation d'ampleur. De quoi simplifier et faciliter la réalisation des travaux et tenir plus facilement le calendrier imposé par la Loi Climat.

« L'incitation aux rénovations d'ampleur est, sur le papier, une très bonne chose. Sauf que le principal frein est la question du financement du reste-à-charge une fois les aides perçues, en particulier pour les ménages des classes moyennes qui sont très peu aidés dans le cadre de MaPrimeRénov'... En moyenne, les aides représentent 22 % du montant des travaux, et lorsqu'on parle de rénovation d'ampleur, le reste à charge peut alors vite dépasser les 20 000 €... Certains particuliers ont préféré, ces derniers mois, ne rien faire du tout, alors que réaliser des travaux geste par geste permet parfois de sortir de la situation de passoire tout en maîtrisant son budget » regrette Romain Villain. « Tout ça pour ça, espérons que les propriétaires vont vite être informés de ces changements et que l'inertie ne va pas durer plus longtemps... » complète-t-il.



Sur la simplification du dispositif RGE

Le gouvernement, conscient du manque de professionnels RGE (Reconnu Garant de l'Environnement), veut simplifier l'accès des entreprises à ce label, car rappelons-le, faire réaliser ses travaux par un artisan RGE est la condition sine qua none pour que les particuliers puissent obtenir les aides à la rénovation. Par ailleurs, les agréments « Mon Accompagnateur Rénov' » devraient également être plus rapides à obtenir...

Dès 2023, Heero a mis en place un indicateur de tension artisanale (ITA) pointant le manque d'artisans RGE dans la plupart des régions comme un frein à l'accès aux aides. En effet, environ 5 % des entreprises du bâtiment sont labellisées RGE, un chiffre qui n'a pas évolué ces dernières années, malgré les ambitions du gouvernement. Bruno Le Maire évoquait ainsi fin 2022 qu'il fallait multiplier par quatre le nombre d'entreprises qualifiées RGE pour passer de 60 000 à 250 000 d'ici 2028, alors que, depuis, le nombre d'artisans RGE n'a pas progressé, il a même baissé en 2023 !

« Alors que les ambitions gouvernementales en matière de rénovation énergétique n'ont jamais été aussi fortes, le nombre limité d'entreprises qualifiées est un frein pour obtenir les aides et subventions publiques et donc un frein majeur à la rénovation ! Le principe de « validation des acquis par l'expérience » pour les entreprises de moins de 10 salariés est très intéressant, car il permet de redonner une dynamique auprès des « petites » structures qui étaient nombreuses à se désengager du dispositif. Ces entreprises non RGE peuvent dès maintenant engager des chantiers, mais il est très important que les contrôles permettant d'obtenir le label soient rapidement au rendez-vous pour ne pas faire de fausses promesses aux propriétaires comptant sur ces aides pour financer leurs travaux » conclut Romain Villain.

Romain Villain, DG de Heero, est à votre disposition pour échanger sur le sujet. N'hésitez pas à en faire la demande : 06 61 75 57 78.



À propos de Heero

Heero, créée et impulsée par le startup studio nantais EP, est un acteur innovant du financement de la rénovation énergétique. Il met à disposition des propriétaires un parcours client qui leur permet d'estimer le montant de leurs travaux et les aides auxquelles ils sont éligibles (CEE, MaPrimeRénov'), aides pour lesquelles Heero réalise les démarches administratives pour faciliter leur obtention. Heero propose également des solutions de financement complémentaires pour le reste à charge des travaux. Simplification, accompagnement et transparence sont les clés pour inciter les Français à rénover et, ainsi, accélérer la transition énergétique. Heero s'appuie sur le savoir-faire tech du startup studio EP, qui met à contribution ses équipes tech et data pour simplifier le parcours client, donner accès et rendre intelligibles les data des territoires.

Contact presse

Sandrine Allonier
Comniprésence
Conseil et stratégie RP
s.allonier@comnipresence.com
0661755778

Heero est également membre de la [French PropTech](#) et est identifiée parmi les FinTech Durables 2023 par France FinTech et l'Institut du Financement Durable. Heero fait également partie des startups à impact 2023 (France Digitale et la Bpi).

